

Les embarras de mobilité de nos PMR.... ; interpellation introduite par M. Th. Balsat, Conseiller communal.

Depuis de nombreux mois, le véhicule utilitaire adapté pour le transport des personnes à mobilité réduite et appartenant à la maison de la famille est hors service. Renseignement pris auprès de la Direction de l'ASBL para communale, la camionnette n'est plus opérationnelle suite à de gros problèmes techniques. Mieux, on me confirme envisager de faire appel sous le sceau de l'ironie à CAP 48 pour obtenir un nouveau. En attendant, de nombreuses personnes dépendantes de ce service sont obligées de faire appel à des sociétés de taxis spécialisées pour effectuer leurs indispensables déplacements. Ce ne sont pas les 25 euros de chèques Taxis mensuel qui amortissent le coût de ces onéreux transports de dépannage....

Est-il possible que l'autorité communale intervienne financièrement auprès de l'ASBL sous quelque forme que ce soit afin de permettre l'acquisition d'un nouveau véhicule par solidarité envers ces concitoyens en forte dépendance ?

Solidarité avec K.M..... ; interpellation introduite par M. Th. Balsat, Conseiller communal.

Nous avons tous reçu le 12 décembre dernier, un mail du comité de soutien de M. K.M. nous invitant à une soirée de soutien pour cet homme de 44 ans SDF de son état et bien connu de la plupart d'entre nous. En effet, K.M. vit sur notre territoire depuis plus de 30 ans sans papiers, sans revenus et sans logement. Il est sous le coup d'un ordre de quitter le territoire. Sa situation avait ému le collègue précédent qui s'était engagé à tenter de trouver une solution à son problème, sans succès. Bref, ce tennodois d'adoption, qui souffre de pépins de santé, n'a jamais, apparemment, posé le moindre problème dans notre commune....et pourtant le voilà aujourd'hui condamné à être expulsé.

Pouvez-vous me dire si cette personne est connue de l'administration et autres services de première lignes et dans l'affirmative qu'elles sont les actions entreprises pour lui venir en aide ? A défaut, l'autorité communale pourrait-elle pour raison humanitaire venir en aide à cette personne en lui mettant à disposition pour l'hiver une chambre et l'accompagner dans la gestion de son dossier administratif ?

Le Sheraton serait en faillite... la commune va-t-elle encore trinquer sans broncher ? ; interpellation introduite par M. Th. Balsat,

Les mauvaises nouvelles s'accumulent décidément pour notre commune. Après le départ fin juillet d'une des plus vieilles enseignes située sur la chaussée de Louvain, fournisseur du Palais Royal, après la faillite précipitée de la chaîne Orange avec la fermeture des ses nombreux magasins sur notre entité et après la faillite du glacier de la place Saint Josse, c'est le plus grand hôtel bruxellois situé sur la place Rogier qui vient de fermer ses portes tout aussi subitement . Bref, pas de bol pour Saint-Josse. Certains appellent cela la loi des séries. D'autres de drôles de coïncidences... Si sur le volet social (209 personnes licenciées) notre entité ne peut effectivement pas interférer, sur le plan financier il est urgent que la commune fasse valoir ses droits de créances auprès de la curatelle....

Pourquoi l'hôtel ne s'est il pas acquitté de la taxe de 2015 estimée à 918.800 €. Quid de celle de 2016 ? Comment la commune compte récupérer ces arriérés ?

Interpellation de Monsieur Luc FREMAL à Monsieur Philippe Boïketé, Échevin de l'Enseignement francophone, Emploi, Formation, Promotion sociale, Logement (patrimoine locatif), Informatique concernant « l'inauguration de la nouvelle borne de Wi-Fi public sur la Place Saint-Josse » au Conseil communal du 19 décembre 2016.

Monsieur l'Échevin,

La presse d'octobre dernier s'est faite l'écho de l'installation d'une nouvelle borne internet Free public (hotspot) sur la place Saint-Josse qui permettra de surfer gratuitement sur le net.

En effet, c'est un pas de plus dans la démocratisation de l'Internet pour tous les Bruxellois. D'ailleurs, la station métro Rogier et la place Rogier bénéficient également depuis le 16 septembre d'un hotspot Urbizone.

Sur base de ces informations, je souhaiterais dès lors savoir :

- Combien de bornes disposent actuellement le service offert par la Région bruxelloise appelée "Réseau wifi.brussels" ? Et où se situe la Place Saint-Josse dans cette disposition?
- De quelle manière la population pourra bénéficier de cette opportunité ? Quelle sera la procédure?
- Pensez-vous installer dans d'autres lieux de la Commune?
- Quel est l'objectif final de cette initiative?

Je vous remercie pour vos réponses.

Interpellation de Gabriela Mara à Monsieur EMIR KIR, Bourgmestre de Saint-Josse sur « *le nouvel outil au service des habitants en matière de parking hors voirie* » au Conseil communal du 19 décembre 2016.

Monsieur le Bourgmestre,

La commune de Saint-Josse est la plus petite du royaume, la plus densément peuplée et est marquée également par une forte mobilité de transit.

Au quotidien, il revient à dire que les automobilistes peinent à trouver des places de stationnement attendu que l'offre de parking en voirie reste insuffisante par rapport à la demande globale – 15 places pour 100 habitants alors que la moyenne est de 20 places /100.

Néanmoins, la commune ne manque pas d'atouts, d'innombrables emplacements dans les parkings des entreprises sont vides à certaines heures et/ou durant les week-ends.

Sur base de ces informations, je souhaiterais vous poser les questions suivantes:

- Qu'en est-il concrètement de ce projet?
- Quel est son objectif ?
- De quelle manière la Commune va-t-elle procéder ?
- Quand et quel sera son coût pour les habitations de Saint-Josse?
- De quelle façon les initiatives seront-elles prises?

Je vous remercie pour vos réponses.

Stand van zaken van geplande gemeentelijk productieatelier voor stadsmeubilair / Etat des lieux du projet d'atelier communal de production de mobilier urbain ; interpellatie ingediend door dhr Frederic Roekens, Gemeenteraadslid.

Ruim een jaar geleden tijdens de gemeenteraad van 30 november 2015 stemde de meerderheid voor de aankoop voor 775.000 euro van een gebouwencomplex gelegen in de Pieter Obberghenstraat 87-89 te 1140 Evere, voor dixit "de ontwikkeling van een productieatelier van stadsmeubilair teneinde de stedelijke context van het hele gemeentelijk grondgebied te verbeteren".

De kritiek van de oppositie dat men eerst de noden moet onderzoeken alvorens een gebouw te kopen in plaats van het omgekeerde werden toen weggelachen.

Op mijn vragen van toen over de eventuele besparingen op aankopen van straatmeubilair, de benodigde personeelsaantallen en loonkosten, organisatie en werking, van het atelier kon immers niet worden geantwoord en ik werd uitgenodigd om in een later stadium een interpellatie in te dienen. De dienst stadsvernieuwing zou ondertussen een studie voor het atelier uitvoeren.

Sindsdien is het stil rondom het atelier tot het schepencollege van 31.10.2016 besloot het centrale gebouw te laten slopen om ruimte te creëren die de groendienst ten goede zou komen om er planten te kweken.

Vragen;

Is de studie van de dienst stadsvernieuwing over de werking en organisatie van het atelier voor stadsmeubilair inmiddels voltooid? Kan deze studie worden voorgesteld aan de gemeenteraad?

- Hoeveel geeft de gemeente jaarlijk uit aan straatmeubilair?

- Welke gemeentedienst zal de ateliers beheren? Hoeveel personeelsleden zullen er worden tewerkgesteld? Gaat het om aanwervingen of overplaatsingen of een combinatie van beiden? Welke profielen worden gezocht? Op hoeveel worden de werking- en loonkosten geraamd op jaarbasis?

- Welke activiteiten zullen er precies plaatsvinden? Welk type straatmeubilair zal er worden vervaardigd? Bezit de gemeente over een inventaris van benodigd straatmeubilair? Wat zijn de noden op jaarbasis? Hoeveel zal op basis van deze noden de productie van straatmeubilair bedragen op jaarbasis?

- Straatmeubilair moet aan bepaalde normen voldoen en bestaande producten en ontwerpen zijn het intellectuele eigendom van hun respectievelijke producenten en ontwerpers. Beschikt de gemeentelijke administratie over de nodige kennis en expertise om straatmeubilair zelf van 0 te ontwerpen en te toetsen aan bestaande normen en wettelijke voorschriften? Beschikt de administratie ook over de nodige expertise om de ontwerpen om te zetten in concrete producten en heeft het een investeringsplan opgesteld voor de aankoop van de nodige werktuigen en machines? Hoeveel geld zal er moeten worden voorzien voor de aankoop van deze machines en werktuigen?

- Hoeveel oppervlakte zal het atelier samen met de groendienst innemen in het gebouw? Welke werken, naast het slopen van het centrale gebouw moeten er plaatsvinden? Wanneer zal de bouwvergunning worden ingediend? Op hoeveel euro worden de nodige werken begroot?

- Wanneer zal het atelier operationeel zijn? Wat gebeurt er ondertussen met het gebouw en welke kosten zijn hier aan verbonden?

mvg

FR

Het gebruik van kraantjeswater door de gemeente Sint-Joost-ten-Node; interpellatie ingediend door Mev. Veerle VANDENABEELE, Gemeenteraadslid.

Op de gemeenteraad krijgen we steeds water geserveerd. Ik heb deze geste altijd enorm geapprecieerd, tot ik enkele maanden geleden ineens zag hoeveel lege plastic flessen dat oplevert op het einde van de avond. Bij deze een warme oproep om vanaf nu steeds kraantjeswater te serveren, op de gemeenteraad maar ook op alle gemeentelijke diensten.

Waarom?

Kraantjeswater is ten eerste veel goedkoper: flessenwater is 150 tot 500 keer zo duur als kraantjeswater. Minder dan een derde van de som die wij met z'n allen betalen voor flessenwater zou volstaan om de helft van de wereldbevolking toegang te geven tot drinkbaar water (cijfers van de VN).

Kraantjeswater is ten tweede beter voor de gezondheid. Leidingwater wordt verplicht bij wet continu gecontroleerd op de aanwezigheid van 61 chemische stoffen en zware metalen – én op zijn biologische zuiverheid. Uit een recente test van Test Aankoop bleek zelfs dat één op de vier merken van flessenwater niet geschikt is voor dagelijkse consumptie vanwege het te hoge fluor-, sulfaat- en/of natriumgehalte. Bovendien bestaat de kans dat flessenwater eens geopend te veel bacteriën bevat wanneer het te warm of te lang wordt bewaard. Geopende flessen zouden bewaard worden bij 4°C en mogen niet langer dan 24 uur bewaard worden.

Aan leidingwater wordt een minieme hoeveelheid chloor (maximaal 0.25 mg/l) toegevoegd om te beletten dat ziektekiemen door het water verspreid worden. Dit is heel weinig en niet schadelijk voor de gezondheid.

Kraantjeswater is ten derde beter voor het milieu. Het schoonmaken, transporteren en produceren van de flessen kost veel energie. Vooral de wegwerpflessen zijn een belasting voor het milieu. In 2004 werd wereldwijd 154 miljard liter water verpakt, doorgaans in petflessen. De productie van de flessen en het transport zorgen voor een gigantisch verbruik van energie en grondstoffen. De productie van flessen voor drinkwater vergt jaarlijks 2,7 miljoen ton plastic.

De fabricage in 2004 van de plastieken flessen nodig voor de 26 miljard bronwater voor de Amerikanen, vergde meer dan 1,5 miljoen vaten olie, genoeg om er 100.000 auto's een jaar mee rijdend te houden.

In een groot deel van de wereld worden de kunststofflessen na gebruik ook niet gerecycleerd en vormen ze een dramatisch groeiende afvalberg.

Saint-Josse : des fleurs et des abeilles !; question orale de Mme P. Warnotte, Conseillère communale.

De plus en plus de villes se lance dans l'aventure de l'apiculture urbaine. Ainsi, la ville de Jette, en région Bruxelloise, a-t-elle présenté fièrement en été dernier sa récolte de miel 2016. Celui-ci pourrait être bientôt labellisé (http://www.rtb.be/info/regions/detail_jette-le-miel-local-bientot-labellise?id=9387298). La ruche, installée depuis 2014 sur le toit de la maison communale, semble avoir désormais pris son rythme de croisière et a produit l'an dernier 23kg de miel. Un pot en est offert aux jeunes mariés, à l'occasion de leur lune de miel.

Cette bonne récolte est notamment due au fait que les abeilles semblent mieux se porter en ville qu'à la campagne. Elles y seraient moins sujettes à maladie et produiraient plus de miel. Depuis plusieurs années, des projets allant dans le même sens que celui de Jette se développent. Le Comité Economique et Social avait ainsi, en 2013, organisé un événement « Bruxelles : ville des abeilles ! » après l'installation de ruches sur le toit de son bâtiment.

Une tentative de projet d'apiculture à Saint-Josse avait été lancée dans le cadre du Parc Damla. Deux ruches avaient été installées à cette occasion et des séances didactiques avaient été organisées. Cependant, en raison du projet d'aménagement du parc, il a été demandé à l'apicultrice de retirer ses ruches. Le projet de réaménagement du parc présenté par le bureau d'étude ne prévoit quant à lui pas la réinstallation de celles-ci. Cette décision est véritable acte manqué. Ce projet de ruches en ville était en effet une occasion unique de sensibiliser les habitants de Saint-Josse et, en particulier, les enfants de nos écoles, au rôle primordial des abeilles dans la biodiversité. Par ailleurs, le miel produit était absolument délicieux !

Le profil de notre commune permet la réalisation de ce projet. De nombreux bâtiments de Saint-Josse peuvent en effet être propices à l'installation de ces ruches. Des possibilités pourraient également exister concernant leur installation dans les terrains communaux situés hors du territoire communal, tels le Stade Georges Pêtre ou le bâtiment récemment acquis pour les services communaux à Evere.

Indépendamment de ces ruches, une réflexion sur les plantes utilisées dans la commune serait salubre pour les abeilles en ville. Dans le cadre du fleurissement de parcs et des rues, notamment par la mise en place de poteaux contenant des fleurs annuelles, il a en effet été remarqué que les fleurs étaient particulièrement peu mellifères. La brochure de « Balconnières gourmandes et fleuries » (<http://www.ieb.be/IMG/pdf/balconnieres-gourmandes-et-fleuries.pdf>) d'environnement Bruxelles, distribuées par les services communaux, dresse pourtant la liste de ces plantes. Les pétunias aux fenêtres de la maison communales sont ainsi classés parmi les plantes « *pratiquement inutiles pour les insectes et les oiseaux* » et « *pouvant même avoir un impact environnemental négatif lorsqu'elles sont cultivées en serres chauffées et à grands renforts d'engrais de synthèse et de pesticides nocifs* ».

Mes questions sont donc les suivantes :

1. La Commune est-elle prête à se lancer dans l'aventure de l'apiculture urbaine ? Si oui, dans quels délais et selon quelles modalités ? Si non pourquoi ?
2. Comment s'effectue le choix des plantes sélectionnées pour garnir nos parcs et nos rues ? Une réflexion sur le caractère durable, endogène et mellifère de celles-ci est-elle effectuée ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?

D'avance, je vous remercie pour votre réponse.

Accès des moins valides aux bâtiments communaux : sept mois plus tard, quelles améliorations ?; question orale de Mme Pauline Warnotte, Conseillère communale.

Lors du Conseil communal du 30 mai 2016, j'avais interpellé sur l'intégration des personnes handicapées dans la vie communale, en mettant l'accent sur l'accessibilité des bâtiments. J'avais notamment pointé le fait que si une rampe avait été placée pour permettre l'accessibilité de la maison communale aux personnes handicapées, le poids de la porte d'entrée rendait l'accès au bâtiment difficile. Il m'avait été répondu par Madame l'Echevine Namli que le Collège avait conscience du problème et qu'un « dossier » avait été déposé au Collège afin de faire réaliser une « étude » à ce sujet.

Sept mois plus tard, rien n'a changé.

Par ailleurs, l'accessibilité des personnes handicapées aux bâtiments communaux est également entravée par le délai de réparation des ascenseurs. Ainsi, il a fallu plusieurs mois pour que l'ascenseur de la maison communale soit réparé. L'ascenseur du Lycée Guy Cudell a été en panne pendant plusieurs mois, de même que l'ascenseur de l'Académie des Beaux-Arts qui était en panne depuis mai et qui vient seulement d'être réparé.

Mes questions sont donc les suivantes :

1. Pouvez-vous m'indiquer quand ces mesures seront prises afin que la porte d'entrée de la maison communale ne soit enfin plus un obstacle pour les personnes à mobilité réduite ?
2. Pouvez-vous apporter réponse aux questions suivantes, posées le 30 mai 2016, et auxquelles il n'avait pas été répondu :
 - a. Un organe de consultation des personnes handicapées, tel que recommandé par la Charte de la personne handicapée, a-t-il été mis en place au sein de la Commune ? Si oui, quelle forme a-t-il pris, quelle est sa composition et combien de fois s'est-il réuni ? Si non, dans quel délai et sous quelle forme celui-ci sera-t-il installé ?
 - b. Combien de personnes avec un handicap l'administration communale compte-t-elle parmi son personnel ? Combien cela représente-t-il en termes de pourcentage du personnel communal ?
3. Concernant les ascenseurs :
 - a. La firme ayant installé les ascenseurs ne doit-elle pas en assurer le bon fonctionnement par la suite ? Ou, comme pour ce qui concerne les chaudières, une entreprise a-t-elle été désignée pour effectuer ces réparations lorsque cela est nécessaire ?
 - b. Dans tous les cas, quelles sont les conditions mentionnées dans les contrats et quelles sont les éventuelles pénalités prévues pour les retards ? Ces pénalités ont-elles été réclamées ? Si oui, à combien se montent-elles ? Si non, pourquoi ?
 - c. Quelles démarches ont été entreprises pour exiger de la firme la réalisation dans des délais raisonnables de ces réparations ? Pourquoi ces démarches ont-elles, visiblement, échoué ?

Huiswerkklas; mondelinge vraag van Mev. P. Warnotte, Gemeenteraadslid.

Veel kinderen uit onze gemeente zijn in de basisschool “Sint-Joost-aan-Zee” ingeschreven. Na de basisschool moeten ze echter naar een andere gemeente wanneer ze hun opleiding in het Nederlands willen blijven volgen omdat er geen secundair Nederlandstalige school in Sint-Joost gevestigd is. Sinds enkele jaren is er na schooltijd jammer genoeg ook geen huiswerkklas meer in Sint-Joost. Vroeger gaf “Ten Noey” deze hulp aan onze jongeren maar nu is dat gedaan. Wanneer jongeren uit Sint-Joost buitenschoolse steun willen krijgen, moeten ze daarvoor tegenwoordig naar Molenbeek gaan.

Mijn vragen zijn dus de volgende:

* Bestond er vroeger een subsidie voor de huiswerkklas bij “Ten Noey”? Indien ja, waarom is die er niet meer? Indien nee, zou de gemeente overwegen zo’n subsidie aan “Ten Noey” te geven?

* Over welke andere mogelijkheden beschikken onze jongeren die hun secundaire opleiding in het Nederlandse volgen om buitenschoolse steun te krijgen op het grondgebied van de gemeente? Indien er geen zijn, wat zijn de mogelijke oplossingen die het college van Burgemeester en Schepenen voorstellen om deze situatie te verbeteren?